Informations de base

1995/0037(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1995/1996: riz, organisation commune du marché OCM (modif. règl. 1418/76/CEE) **Subject** 3.10.06.03 Céréales, riz	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	HAPPART José H.G. (PSE)	02/12/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	DELL'ALBA Gianfranco (ARE)	22/03/1995
RELA Relations économiques extérieures	SONNEVELD Jan (PPE)	22/02/1995
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1837	1995-03-27
Affaires sociales	1862	1995-06-29

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/02/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0034	Résumé

13/03/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/1995	Débat au Conseil		
26/04/1995	Vote en commission		
26/04/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0100/1995	
17/05/1995	Débat en plénière		
29/06/1995	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
29/06/1995	Fin de la procédure au Parlement		
30/06/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/0037(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043 Traité CE (avant Amsterdam) E 042
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0100/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0003	26/04/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0207/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0167-0190	18/05/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0034	22/02/1995	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0412/1995 JO C 155 21.06.1995, p. 0021	27/04/1995	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 1995/1530 JO L 148 30.06.1995, p. 0005	Résumé

Prix agricoles 1995/1996: riz, organisation commune du marché OCM (modif. règl. 1418/76/CEE)

1995/0037(CNS) - 18/05/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a rejeté la demande de sa commission de l'agriculture visant une augmentation de 1% des prix agricoles 1995/1996. Il se prononce pour la réintroduction de l'aide spéciale à la production du riz du type indica pour la campagne 1995/1996 à son dernier niveau, soit 100 écus /ha, afin de consolider l'effort de reconversion variétale entrepris à l'initiative de l'Union. Par ailleurs, en ce qui concerne le régime des échanges avec les pays tiers, le PE demande que la Commission présente une proposition législative qui tienne compte de certains aspects (prix plafond, prix d'importation, système d'importation).

Prix agricoles 1995/1996: riz, organisation commune du marché OCM (modif. règl. 1418/76/CEE)

1995/0037(CNS) - 29/06/1995 - Acte final

Riz - Prix et mesures connexes 1995/1996. Le Conseil a adopté le Règlement (CE) n° 1530/95, modifiant le règlement (CEE) n° 1418/76 portant organisation commune du marchédu riz. Contenu : - suppression de toute référence au prix indicatif, la mise en oeuvre des accords du Gatt ayant conduit à la suppression du prix de seuil dans l'organisation des marchés; - adaptation du dispositif concernant le calcul de l'indemnité compensatrice pour le riz décortiqué, en prenant comme élément de calcul le prix d'achat multiplié par 1,8; - prise en compte des grains à maturation incomplète au même titre que les grains entiers lors de l'interprétation de la règle de classement des brisures de riz pour l'application des prélèvements à l'importation, afin d'éviter les risques de fraudes.

Prix agricoles 1995/1996: riz, organisation commune du marché OCM (modif. règl. 1418/76/CEE)

1995/0037(CNS) - 22/02/1995 - Document de base législatif

Riz - Prix agricoles 1995/1996 : La proposition vise à modifier le règlement (CEE) n° 1418/76 portant organisation commune du marché du riz. Il est proposé : - de supprimer toute référence au prix indicatif, la mise en oeuvre des accords du Gatt ayant conduit à la suppression du prix de seuil dans l'organisation des marchés; - d'adapter le dispositif concernant le calcul de l'indemnité compensatrice pour le riz décortiqué, en prenant comme élément de calcul le prix d'achat multiplié par 1,8; - de préciser, pour éviter des risques de fraudes, le point A de l'annexe du règlement de base, relatif à la mensuration des grains afin que les grains à maturation incomplète soient considérés comme des grains entiers; - d'établir une méthode pour déterminer le pourcentage en poids de brisures présentes dans le lot, pour permettre aux importateurs de déterminer le taux de prélèvement à appliquer au riz qu'ils importent.